



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 91 86 63 00
Télécopie : +33 (0)4 91 86 63 19
Site internet : www.kpmg.fr

Adresse Contact :
KPMG Audit Sud Est
Parc Eureka – 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 10
Site internet : www.kpmg.fr

S.C.I.C. SA ENERCOOP
Languedoc-Roussillon

Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014
S.C.I.C. SA ENERCOOP
Languedoc-Roussillon
Pôle entrepreneurial Realis - 710 rue Favre St Castor - 34184
Montpellier Cedex 4
Ce rapport contient 14 pages
Référence : fg.bi.150515



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 91 86 63 00
Télécopie : +33 (0)4 91 86 63 19
Site internet : www.kpmg.fr

Adresse Contact :
KPMG Audit Sud Est
Parc Eureka – 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 10
Site internet : www.kpmg.fr

S.C.I.C. SA ENERCOOP Languedoc-Roussillon

Siège social : Pôle entrepreneurial Realis - 710 rue Favre St Castor - 34184 Montpellier Cedex 4
Capital social : €.182 100

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.C.I.C. SA ENERCOOP Languedoc-Roussillon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 15 mai 2015

KPMG Audit Sud-Est



Florence Gabriel